

en novembre 1974 par l'Assemblée générale, malgré la dissidence du Canada, invitant l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à assister, à titre d'observateur permanent, à ses sessions, aux conférences tenues sous ses auspices ou à celles parrainées par d'autres organismes des Nations Unies. En conséquence, le Gouvernement du Canada a été avisé il y a quelque temps par le Secrétariat des Nations Unies que des observateurs de l'OLP avaient été invités à assister au cinquième Congrès sur la prévention du crime et qu'on s'attendait à ce que les autorités canadiennes autorisent ces participants à séjourner au pays à cette fin.

Il va sans dire que c'est après bien des hésitations que le Gouvernement s'est résolu à obtenir le report du Congrès; mais nous en sommes venus à la conclusion qu'il ne serait pas possible, dans les circonstances actuelles, de tenir un congrès utile sur la prévention du crime, soit au Canada, soit ailleurs.

Nous avons tous pris conscience des mouvements d'opinion qui se sont manifestés, ces derniers temps, pour ou contre l'admission au Canada des observateurs de l'Organisation de libération de la Palestine qui doivent assister à ce Congrès. Nous nous sommes tous inquiétés de la division que cette controverse risquait d'engendrer au sein de la collectivité canadienne. Nous ne pouvions faire abstraction du danger de désordres publics qui pouvait en